

Pêche aux requins et subventions

Plongeurs international sept-oct 2014

Après s'être ridiculisés avec leurs « appâts-effaroucheurs de requins », le Comité Régional des Pêches Maritimes de l'île de la Réunion (CRPM) et l'Etat Français se couvrent maintenant de honte en décidant de financer la pêche aux requins afin de faire de la nourriture pour animaux...

Rappelons les faits :

En janvier 2014, le CRPM de la Réunion prend les choses en main et applique SA METHODE pour régler le PROBLEME REQUIN. En réalité, il réussit à « vendre » à l'Etat français, plusieurs centaines de milliers d'euros, un programme *CAP Requins* dont l'objectif est double :

- D'une part, pêcher des requins pour vérifier si, après analyse de leur chair et vérification de sa non-toxicité, il est possible de commercialiser des requins pour la consommation humaine, commercialisation aujourd'hui interdite à cause du « risque ciguatera » ;
- D'autre part, tester des « drumlines effaroucheurs » (*sans rire !*) pour protéger les zones de surf...

En fait, les « drumlines » en question ne sont jamais que des lignes appâtées, semblables aux lignes que l'on utilise partout dans le monde... Pire, il s'avère que *CAP Requins* ne s'appuie sur aucun protocole scientifique : les responsables refusent de présenter leur plan d'échantillonnage qui permettrait à la communauté scientifique de valider leurs résultats.

Pourtant, malgré l'absurdité de ce programme, et la certitude qu'il ne pourra lever le risque ciguatera, l'Etat accepte de le financer....



© Jean Grépinet/ Longitude 181

L'un des requins bouledogues que de nombreux plongeurs viennent rencontrer dans les eaux caraïbes du Mexique.

Après des mois de pêche, seulement 3 bouledogues et 5 tigres

Bilan : après plusieurs mois de pêche dans les eaux réunionnaises, soit disant infestées de requins bouledogues, seulement 3 requins bouledogues et 5 requins tigres ont été capturés.

Le programme *CAP Requins* démontre donc que :

- Soit, les eaux réunionnaises ne sont pas infestées de requins bouledogues et *CAP Requins* confirme, alors, qu'il n'y a que de rares requins de passage. Ces résultats sont en accord avec ce que disent les plongeurs et apnéistes locaux qui sont dans l'eau tous les jours de l'année; ils sont aussi en accord avec les premiers résultats du programme scientifique *CHARC*, commencé en 2011.

- Soit, les pêcheurs mandatés par l'Etat ne sont pas compétents, et il faut leur retirer ce mandat ;
- Soit, ces pêcheurs sont compétents, et ils détournent des fonds publics pour financer leur propre activité commerciale de pêche...

En effet, dans des eaux « infestées de requins », ce n'est pas un requin par mois, mais un requin par heure qu'un pêcheur compétent devrait capturer !

Curieusement, la conclusion tirée par le CRPM est tout autre : « **les drumlines... ont démontré leur absence d'attractivité et la possibilité qu'elles effarouchent les requins. (...) Aucun requin n'ayant été détecté en mouvement vers l'appât** ». « **Il n'y a pas de différence de comportement des requins entre les périodes où les drumlines sont appâtés et le moment où elles ne le sont pas** ».

Un engin de pêche qui repousse le poisson

On se demande alors pourquoi le CRPM et les scientifiques du Programme *CAP Requins* n'ont pas été couronnés au concours Lépine pour avoir inventé le premier « **Engin-de-pêche-qui-repousse-le-poisson** ».

Cet engin révolutionnaire devrait connaître un succès planétaire : en Australie, en Afrique du Sud, en Floride, à Hawaï, bref partout où des gouvernements moins astucieux n'arrivent pas à résoudre la question des accidents dus aux requins !

La société qui commercialisera l'engin devrait, elle, faire fortune et se lancer dans d'autres recherches subventionnées. Nous suggérons : « les voitures qui ne roulent pas pour que les alcooliques n'aient pas d'accident ; les avions qui ne décollent pas pour ne pas tomber... ». Le champ d'investigation est immense ! La communauté scientifique, béate, attend avec impatience la publication des méthodes et résultats dans la revue scientifique internationale *Nature*.

Quant à la communauté des pêcheurs, elle s'interroge : que faudra-t-il mettre au bout des hameçons si, maintenant, les appâts repoussent les poissons ?

L'affaire aurait pu s'arrêter sur cette escroquerie ridicule ! Mais non, le CRPM insiste. Sachant que son « pseudo-programme ciguatera » ne pourra rétablir le commerce des requins pour la consommation humaine, il n'hésite pas à demander à l'Etat de financer un nouveau programme, à hauteur de 800.000 € cette fois. Ce sera **CAP Requins 2 - Valo requins**. Son but ? Subventionner des pêcheurs (50 €/h) pour capturer des requins qu'ils vendront 5 € du Kg pour... faire de la nourriture pour animaux !...

Alors que, partout dans le monde, des voix s'élèvent pour condamner la pêche des requins pour leurs ailerons, l'Etat Français se couvre de honte à La Réunion en finançant un programme de pêche aux requins pour faire de la pâtée pour chiens.

François Sarano

Le 22 juillet dernier, un surfeur a été mordu à la jambe par un requin près de Saint-Leu. Mais il n'y a plus de bouc émissaire sur qui faire porter la faute de l'accident : ni Longitude 181, ni les autres associations car, depuis 6 mois, le CRPM et les tenants de l'élimination des requins ont mis en place « LEUR » programme. Cet accident démontre l'inefficacité de *CAP Requins*. Il confirme, en revanche, le relâchement général de la vigilance que notre association redoutait, après que le CRPM ait claironné victoire. Longitude 181 rappelle, en effet, que seules l'attention et la vigilance de chacun préviendront les accidents, et non pas le massacre des requins.